

**Compte-rendu Assemblée Générale du SICTOM Loir et Sarthe  
du 06/03/2020 – 17h30**

**Lieu : Maison intercommunale – Tiercé**

L'an deux mil vingt, le six mars, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison intercommunale Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin à Tiercé, sous la présidence de Monsieur André SEGUIN, Président.

**Etaient présents (24)**

**BARACE** : M. LE GOUIC (titulaire) – **CHEFFES** : M. COLIN (suppléant) – **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) – **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) – **HUILLE LEZIGNE** : M. AILLERIE (titulaire Lézigné) – **JARZE-VILLAGES** : M. GOBEREAU (titulaire Beauvau), M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé) – **JUARDEIL** : M. LETHIELLEUX (titulaire) – **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LARDEUX (titulaire Champigné), M. PETIT (titulaire Châteauneuf), M. THARREAU (suppléant Cherré), M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DAUGER (titulaire Querré) – **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) – **MARCE** : M. DAVIAU (suppléant) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) – **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (suppléant) – **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. de MIEULLE (titulaire Morannes), M. GIRARD (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) – **SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) – **TIERCE** : M. SEGUIN et M. DAVIS (titulaires).

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (6)**

**DURTAL** : M. DUGRIPPE (titulaire) avait donné pouvoir à M. DAVY (titulaire Daumeray)  
**LA CHAPELLE ST LAUD** : M. LEGAY (titulaire) avait donné pouvoir à M. SEGUIN (Président)  
**JARZE VILLAGES** : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),  
**LES HAUTS D'ANJOU** : Mme AMIOT (titulaire Brissarthe) avait donné pouvoir à M. BOISBOUVIER (titulaire Marigné), M. DOUSSIN (titulaire Champigné) avait donné pouvoir à M. LARDEUX (titulaire Champigné)  
**SEICHES S/LE LOIR** : Mme CHATELIN (titulaire) avait donné pouvoir à M. CAILLEAU (titulaire Seiches)

**Etaient excusés (7)**

**CHEFFES** : M. DUTRUEL (titulaire) – **LES HAUTS d'ANJOU** : M. QUEVA (titulaire Cherré) – **MARCE** : Mme DESLOGES (titulaire) – **MONTREUIL/LOIR** : Mme BARBIEUX (titulaire) – **LOIRE AUTHION** : Mme DIARD (titulaire Andard), M. FREULON (titulaire La Bohalle), M. BOUCHER (titulaire St Mathurin/Loire)

**Etaient absents (8)**

**CORNILLE LES CAVES** : M. FLECHEAU (titulaire) – **DURTAL** : M. TARTOUE (titulaire) – **HUILLE LEZIGNE** : Mme DESMARRES (titulaire HUILLE) – **LES HAUTS d'ANJOU** : M. BILLIET (titulaire Châteauneuf), M. LEBRETON (titulaire Contigné), M. ERMINE (titulaire Soeuvres) – **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. LAURENT (titulaire) – **SERMAISE** : M. MIANNAY (titulaire)

**Assistaient également (4)**

Peggy EMERIAU	Directrice
Thomas BAIN	Chargé des installations classées
Géraldine RAIMBAULT	Comptable
Marie-Christine CONGNARD	Assistante de direction

### **a) Reprise gros de magasin / Avenant PAPREC**

Le marché du papier en particulier et des fibreux en général, connaît de grandes difficultés depuis plusieurs mois qui conduisent PAPREC à nous demander de passer le prix plancher du Gros de Magasin de 20 €/tonne actuellement à 0 €/tonne à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Mme PINARD, Corzé, demande qu'on lui rappelle ce qu'est le Gros de Magasin.

M. le Président explique qu'il s'agit des papiers cartons mêlés.

M. le Président propose au comité syndical :

- ① de donner son accord,
- ② de l'autoriser ou à défaut l'un des Vice-Présidents à signer la modification de marché à intervenir avec la société PAPREC,
- ③ et d'une manière générale lui donne tout pouvoir ou à défaut l'un des Vice Président pour appliquer cette délibération.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, **le comité syndical donne son accord.**

### **b) Reprise du papier**

Suite à la réunion organisée au Sictom entre NORSKE GOLBEY, notre repreneur papier, et les collectivités du Maine-et-Loire, ces dernières ont accepté la proposition d'un prix fixe de 55 €/tonne (contre 105 € aujourd'hui) à compter du 1er mars 2020 et ce jusqu'au 31/12/2021.

En cas de reprise du cours du prix du papier, une clause de revoyure a été actée après 3 mois successifs à plus de 85 € la tonne (le cours est à 30 € en janvier 2020).

M. PETIT, Châteauneuf, demande s'il est possible de trouver un autre repreneur.

M. le Président explique qu'il n'y en a plus. La société UPM ferme sa papeterie de la Chapelle Darblay.

## **c) Collecte sélective**

Communiqué AMORCE du 03/03/2020

### **Le service public de collecte sélective de plus en plus en danger !**

Toujours sous la menace du projet de consigne sur les bouteilles et les canettes, qui le priverait des gisements les plus performants et les moins onéreux, le service public de collecte sélective vit depuis quelques semaines une nouvelle crise grave avec l'effondrement des prix de reprise des cartons et la disparition progressive des débouchés sur le papier recyclé en mélange. Si on y ajoute l'absence de garantie sur le recyclage réel des nouveaux plastiques que doivent trier les Français, de plus en plus de collectivités s'interrogent sur l'avenir de la collecte sélective et du tri des emballages en France. Ces conditions mettent grandement en danger le service public de collecte sélective. Il sera en effet impossible de maintenir l'engagement des Français dans la collecte sélective si :

- les élus ne sont plus en mesure d'assurer qu'un déchet entrant dans les consignes de tri et collecté séparément sera effectivement recyclé ;
- en collectant plus de déchets en vue du recyclage, sans garantie sur leurs débouchés, les collectivités s'exposent à des coûts supplémentaires, mettant ainsi les habitants dans une situation où plus ils trient, plus ils paient ;
- lorsqu'une filière de recyclage est performante et viable économiquement, celle-ci est privatisée et sortie du service public et du bac de tri au profit des marchés économiques.

Les collectivités demandent donc au gouvernement de renouer un dialogue et de mettre en place des mesures pour garantir la pérennité du service public de collecte sélective dans ses différentes composantes, afin d'éviter une démobilité des territoires, qui sont des acteurs clés de l'économie circulaire, et in fine une démobilité des Français !

## **d) Redevance 2<sup>ème</sup> semestre 2019**

Montant facturé en 2019 : 3 075 000 € soit 59 €/habitant → **36% inférieur à la moyenne nationale (93 €/habitant)**

## **e) Redevance 2<sup>ème</sup> semestre 2019 / Bilan réclamations**

Réclamations après 3 semaines :

- 672 appels
- 60 visites

Principalement des questions concernant les levées supplémentaires (7 par semestre dans certains cas, donc 1 au-delà du forfait) ou des changements de RIB.

## **f) Affaire JEAUFFRE**

L'affaire, SICTOM/JEAUFFRE sur la redevance 2018-2019, sera jugée le 4 mai prochain.

## 1- PREVENTION

### Rue zéro déchet

Pour donner suite aux dynamiques mises en place dans le cadre du CODEC (deuxième défi familles zéro déchet, organisation d'une zone de gratuité...), le SICTOM a choisi de se concentrer sur deux axes majeurs en 2020 : le développement du compostage individuel et collectif, ainsi que la réalisation d'un défi zéro déchet à l'échelle d'une rue entière.

Bénéficiant de nombreux atouts (géographiquement proche du siège, regroupant habitats collectifs et individuels, services et commerces), la rue d'Anjou à Tiercé semble être le lieu adapté pour ce projet.

## 1- PRE-COLLECTE / COLLECTE

### **a) Travaux colonnes à verre**

- Travaux confirmé à partir de la semaine 11 pour installation des 3 colonnes à verre semi-enterrées :
  - ✓ TIERCE, rue de porte bise (habillage gravillonné)
  - ✓ CORZE, rue des écoles (habillage gravillonné)
  - ✓ MONTREUIL, chemin des landes (habillage composite)
- 2 jours de travaux par colonne puis 1 jour pour l'enrobé sur les 3 sites.

→ Montant total : 10 602 € TTC

### **b) Appel d'offres marché collecte, fourniture et maintenance des conteneurs**

1. Pour rappel, les services ont demandé à Brangeon Environnement une proposition d'avenant pour la sortie de Loire-Authion au 31/12/2021 et ainsi décider de la prolongation ou non du marché de collecte.  
La tranche ferme se termine le 31/12/2021 mais le marché peut être prolongé 3 fois un an, à l'initiative du SICTOM.
2. La 1<sup>ère</sup> réponse de Brangeon Environnement n'étant pas satisfaisante économiquement, une négociation est en cours mais l'autorisation de relancer un marché de collecte pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été donnée à l'unanimité par le comité syndical.
3. Compte-tenu de l'importance et de la complexité du dossier de consultation des entreprises, un bureau d'études spécialisé a été retenu, Environnement&Solutions, pour un montant de 25 000 € HT.

### M. le Président propose :

- ❶ de l'autoriser, ou à défaut le Vice-Président, à négocier avec Brangeon Environnement une meilleure proposition,
- ❷ sans accord, de l'autoriser à préparer un cahier des charges pour relancer un nouvel appel d'offres qui sera présenté au nouveau comité syndical fin juin pour une publication du marché en octobre,
- ❸ compte-tenu de l'importance et de la complexité du dossier de consultation des entreprises, de faire appel à un bureau d'études spécialisé et de retenir l'offre de Environnement&Solutions, pour un montant de 25 000 € HT,
- ❹ de l'autoriser, ou à défaut le Vice-Président, à signer le devis ou toutes autres pièces à intervenir à cet effet,
- ❺ d'une manière générale, de lui donner tout pouvoir, ainsi qu'aux Vice-Présidents, pour appliquer cette délibération.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, **le comité syndical donne son accord.**

### c) Tonnages au 29/02/2020

<b>Ordures ménagères :</b>	<b>109 kg/habitant</b>	
Moyenne Nationale 2018 :	261 kg/hab	(source : ADEME)
Moyenne collectivités en RI 2013 :	131 kg/hab	(source : ADEME)
<b>Rappel Objectif CODEC* 2020 :</b>	<b>110 kg/hab</b>	

<b>Collecte sélective :</b>	<b>101 kg/habitant</b>	
Moyenne collectivités en RI 2013 :	102 kg/hab	(source : ADEME)
Moyenne régionale 2018 :	92 kg/hab	(source CITEO)
Moyenne départementale 2018 :	90 kg/hab	(source CITEO)

<b>dont mélange (bac jaune) :</b>	<b>57 kg/habitant</b>	
Moyenne régionale 2018	47 kg/hab	(source : CITEO)
Moyenne départementale 2018 :	48 kg/hab	(source : CITEO)

↳ Impact de l'extension des consignes de tri des plastiques au 1<sup>er</sup> janvier 2019

<b>dont verre (apport volontaire)</b>	<b>44 kg/habitant</b>	
Moyenne régionale 2018	45 kg/hab	(source : CITEO)
Moyenne départementale 2018 :	42 kg/hab	(source : CITEO)

### a) Travaux de réhabilitation déchèterie de Tiercé

A ce jour, les travaux ont essentiellement mobilisé 2 entreprises (sur les 15 lots du marché) :

- Lot 1 – Voirie réseaux divers (VRD) – EIFFAGE
  - Lot 2 : Gros œuvre – PLOQUIN
- 
- Création des nouveaux quais, élargissement du haut de quai
  - Terrassement des voies
  - Fin de la maçonnerie du bâtiment

**M. PETIT** demande si les services ont constaté un report de la fréquentation de Tiercé sur la déchèterie de Châteauneuf.

**M. BAIN**, responsable des installations, explique qu'effectivement c'est le cas, en partie. Les déchèteries de Durtal et Seiches ont également vu leur fréquentation augmenter.

**Mme EMERIAU**, Directrice, rappelle que la déchèterie de Tiercé sera rouverte pour le printemps, période de forte affluence.

### b) Nouvelles filières

Dans un contexte de hausse des coûts du service déchèteries (augmentation du marché de 11% entre 2018 et 2019, forte augmentation de la TGAP stockage à partir de 2021...) et d'amélioration des performances de valorisation, les services proposent de procéder aux évolutions suivantes :

#### 1. Simplification du tri des gravats / création d'une filière « bois brut »

Une expérimentation est en cours depuis le 17 février sur la déchèterie de Seiches.

Proposition de généralisation aux 3 autres déchèteries à l'occasion de la réouverture de Tiercé.

Organisation sur la déchèterie Tiercé : collecte en benne à quai et non en dépôt au sol (après travaux, la déchèterie possèdera 2 quais supplémentaires).

Estimation du gisement : 15% du gisement global de bois soit 50 tonnes/an.

Incidence financière : économie de 21€TTC/tonnes par rapport au mode de gestion actuel (mélange avec le bois traité) soit 1 000€TTC/an.

**Accord unanime du comité syndical**

## 2. Plaques de plâtre

Proposition d'expérimentation sur la déchèterie de Tiercé (dès sa réouverture) puis généralisation aux 3 autres suivant bilan – planning à définir.

Estimation du gisement : 3kg/hab/an soit environ 100t/an.

Incidence financière : économie de 22€TTC/tonne par rapport au mode de gestion actuel (tout venant non incinérable / mise en décharge) soit 2 200€TTC/an.

Accord unanime du comité syndical

## 3-FINANCES / CA 2019 – BP 2020

### a) Compte de gestion 2019/compte administratif 2019 / Affectation des résultats

Monsieur le Président sort de la salle.

Monsieur DAVY, 3<sup>ème</sup> Vice Président présente dans l'ordre

#### ① Le compte de gestion 2019

Réalisé Fonctionnement	Exercice	%	Reporté	Cumulé
Recettes	4 890 730,97	108%		
Dépenses	4 654 343,54	94%		
Résultat	236 387,43		+ 1 659 095,96	1 895 483,39

Réalisé Investissement		%	Reporté	Cumulé
Recettes	611 734,55	76%		
Dépenses	385 784,80	19%		
Résultat	225 949,75		+ 194 747,00	420 696,75
Résultat global	462 337,18		1 853 842,96	2 316 180,14

② Le Compte Administratif 2019, qui est en tout point identique au compte de gestion 2019.

#### ③ Affectation des résultats

Monsieur DAVY, 3<sup>ème</sup> Vice Président, propose au comité syndical de :

- prélever la somme de 729 522.93 € sur le résultat de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement diminué des restes à réaliser
- reporter le solde 1 165 960.46 € en excédent de fonctionnement,
- reporter 420 696.75 € en excédent d'investissement.

Monsieur DAVY, 3ème Vice Président invite le comité syndical à délibérer.

Personne ne demandant la parole, Monsieur DAVY, Vice Président fait passer au vote.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte de gestion 2019, le compte administratif 2019 et l'affectation des résultats, sans aucune observation.

## **b) Budget Primitif 2020**

**M. Le Président** revient dans la salle

➤ Le projet de BP 2020 est conforme au DOB (débat d'orientations budgétaires) du 08/02/2020,

➤ Ce projet de BP s'équilibre en :

Fonctionnement à	5 786 778.44 €
Investissement à	2 485 927.99 €

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président fait passer au vote.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical vote le budget primitif 2020 sans aucune observation.

## **4- CHAMP PHOTOVOLTAIQUE ISDND TIERCE**

La signature officielle du contrat de partenariat entre ALTER Energies, Vendée Energie et le SICTOM Loir et Sarthe a eu lieu le 19 février en présence de :

- André SEGUIN pour le SICTOM Loir et Sarthe
- Michel BALLARINI (directeur d'ALTER)  
(Vendée Energie excusé)

Cette étape marque l'entrée du projet dans sa phase opérationnelle ainsi que la prise de participation du SICTOM Loir et Sarthe dans la société de projet « SmiléPhotov'Tiercé ».

### **Répartition de l'actionariat :**

- ALTER Energie : 60%
- Vendée Energie : 30%
- SICTOM Loir et Sarthe : 10%

A l'occasion de cette signature, les 2 partenaires présents (ALTER, SICTOM) ont annoncé leur souhait d'associer la population à ce projet territorial en ouvrant le financement aux citoyens.

ALTER précisera prochainement les modalités de mise en œuvre avant d'organiser une campagne locale d'information.



### **Planning de construction / mise en service :**

- Appels d'offres en cours
- Démarrage des travaux : septembre 2020
- Réception mise en service : 1<sup>er</sup> trimestre 2021

## **5- DIVERS**

Installation du nouveau comité syndical le 16/05/2020.

**M. le Président** remercie les membres du comité syndical pour leur participation durant le mandat. Le quorum a toujours été atteint, ce qui n'est pas le cas partout. Les débats ont toujours été sereins.

**M. AILLERIE**, Lézigné, remercie le Président pour son travail durant tous ses mandats.

**Un délégué** félicite le Président pour la maîtrise du temps lors des réunions, la transparence sur tous les sujets et les dossiers bien préparés.

**M. le Président** remercie à son tour, l'équipe du SICTOM et plus particulièrement **Peggy EMERIAU**, directrice, qui a su s'imprégner des différents dossiers rapidement suite au décès de **Françoise BONNET** et qui est maintenant parfaitement intégrée au niveau de ses collègues directeurs du territoire.

**Mme EMERIAU** précise que c'est la réussite de toute l'équipe.

Fin de la réunion à 18h30

Tiercé, le 10/03/2020

**Le Président**  
**André SEGUIN**



